

Edito

le temps de se ressourcer

Voici le moment tant attendu des vacances. Même si l'avortement n'y connaît pas de trêve, il est permis de reprendre des forces pour le combattre. Le temps des vacances est celui du repos, mais aussi de la lecture et de la réflexion. Depuis sa création TransVIE-mag a senti la nécessité, et gardé le souci, de vous permettre d'aller plus loin dans la réflexion. Dans la rubrique "lu pour vous", chaque édition a relaté l'analyse d'un ouvrage, d'une audio-cassette ou d'une vidéo-cassette, touchant de près ou de loin aux thèmes abordés dans le bulletin.

Certains sont des ouvrages de réflexion, d'autres de prières, d'autres encore des historiques ou des guides pratiques. Certains sont nettement pro-avortement, ou même écrits par des promoteurs de l'avortement. Leur lecture permet de mieux comprendre les motivations et la dialectique de ces derniers et de mieux se préparer à la riposte.

[Note concernant l'édition corrigée de TransVIE-mag : les jaquettes des livres ayant été insérées dans les éditions d'origine, ce numéro a été réduit à sa partie informative].

Bonnes lectures !

F. PASCAL

TransVIE-mag®

7, rue du G^e Roland, 25000 BESANCON, FRANCE

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée

ACTUALITÉS

Avortement

Etats-Unis : tous les 44 gynécologues et obstétriciens des **forces militaires américaines** stationnées en Europe ont fait savoir qu'ils refusent, en conscience, de se plier aux exigences de l'administration Clinton : ils ne pratiqueront pas d'avortements.

(NRLC News, 12/05/93)

Etats-Unis : selon un **sondage** réalisé par CBS/New York Times du 28 au 31/03/93, seuls 23% des américains estiment que la sécurité sociale doit prendre en charge le coût de l'avortement. 72% estiment que cette dépense doit revenir à la femme.

(NRLC News, 04/06/93)

Etats-Unis : un juge de l'Alaska a rendu une décision obligeant un hôpital local à réaliser des avortements de second trimestre. Elle a basé sa décision, rendue publique le 10/02/93, sur un arrêt de la cour suprême de l'Etat qui interdisait aux écoles d'obliger leurs élèves garçons à avoir les cheveux courts. « Si un étudiant de grande école a le droit fondamental de choisir son style de coiffure, une femme doit certainement avoir un droit fondamental de choisir de mettre fin ou non à une grossesse », a-t-elle commenté.

(Life Advocate, 04/93)

Roumanie : le gouvernement travaillerait actuellement à l'**élaboration d'une nouvelle loi sur l'avortement** dans le sens d'une restriction. L'avortement-sur-demande avait été légalisé le jour de Noël 1989, après la chute de Ceausescu.

(PP Challenges, 04/93)

France : interrogée par **Véronique Neiertz**, député socialiste et ancienne secrétaire d'Etat aux droits des femmes, lors des questions orales sans débat de l'Assemblée nationale, le 10/06/93, **Simone Veil** a affirmé qu'elle entendait donner aux préfets de police des instructions pour faire appliquer la «loi sur l'entrave à l'application de la loi sur l'IVG», c'est-à-dire la récente loi érigeant le sauvetage des enfants-à-naître en crime [TransVIE-mag n°34 et suivants].

(BAN, 15/06/93)

RU 486

France : E.E. Baulieu, le promoteur de la pilule abortive RU486, a été mis en examen (nouvelle dénomination de l'inculpation) suite aux plaintes de l'AOCPA, de l'AMRV et du CSEN. Ces associations de défense du droit à la vie lui reprochent d'avoir fait de la propagande pour l'avortement lors d'une émission sur France-Inter le 23/08/93.

(La lettre de l'AOCPA, 06/93)

Bioéthique

France : C'est Jean-François MATTÉI, député UDF, praticien du diagnostic prénatal, partisan de l'avortement thérapeutique et de l'élimination des embryons dits sur-numéraires, qui a été nommé par le président de l'Assemblée nationale représentant de cette assemblée au comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

(JO du 26/05/93 in BAN 15/06/93)

Désinformation

Colombie : le lobby pro-avortement semble s'attaquer à la Colombie, dont la législation protège l'enfant-à-naître. Comme ailleurs, le meilleur argument est ici l'exagération de la mortalité maternelle due à l'avortement clandestin. Le quotidien *El Tiempo* a publié le 17/03/93 un article affirmant qu'il se pourrait que 45 000 colombiennes meurent chaque année d'avortement clandestin. Bien que l'auteur de l'article affirme que cette estimation provienne des statistiques de l'UNICEF, cet organisme n'a jamais publié aucune donnée statistique concernant ce sujet. Par ailleurs, selon les statistiques annuelles 1990 de l'Organisation Mondiale de la Santé, 7 965 Colombiennes en âge de procréer (15-45 ans) sont mortes, toutes causes confondues (y compris 148 d'avortement clandestin), en 1984. Etant donné que l'OMS estime le taux de couverture des statistiques démographiques colombiennes à 80%, on peut estimer qu'environ 10 000 colombiennes en âge de procréer décèdent chaque année, dont 200 d'avortement clandestin, mais pas 45 000 !

(PRI Review, 05/93)